

Politique d'accessibilité universelle

Planification stratégique 2014-2018



VICTORIAVILLE ville inclusive



Victoriaville



Avant-propos

Après 15 ans d'implication concrète en accessibilité et à l'aube de rédiger son 6^e plan d'action, le Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle (CCPAU) souhaitait prendre un temps d'arrêt pour dresser un bilan des nombreuses réalisations, mesurer leur impact et actualiser ses orientations pour l'avenir.

Une réflexion collective avec les personnes en situation de handicap et nos partenaires du milieu nous a permis d'élaborer cette planification stratégique 2014-2018 de laquelle découleront les futurs plans d'action en accessibilité universelle.

Voici donc, sur un horizon de cinq ans, notre vision d'avenir pour une municipalité inclusive!

Table des matières

Introduction	4
Quelques concepts	5
27 cibles pour une municipalité inclusive!	6
1 Concertation	8
2 Bâtiments et équipements	9
3 Aménagement urbain	10
4 Transport	11
5 Loisir	12
6 Sécurité publique	13
7 Communications	14
8 Sensibilisation	15
9 Ressources humaines	16

À noter : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Planification stratégique 2014-2018 Victoriaville ville inclusive
Adoptée le 2 septembre 2014 en séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Victoriaville

Introduction



Présentation

La présente planification stratégique, découlant de la politique d'accessibilité universelle, reprend les 9 champs d'intervention de la municipalité en matière d'accessibilité et s'articule autour de trois stratégies interreliées :



Mission municipale en accessibilité

Contribuer à offrir un milieu de vie inclusif pour tous.

Principes d'intervention

- > Égalité et équité
- > Concertation avec les ressources du milieu
- > Respect de l'autonomie et de la dignité
- > Planification pour un développement durable
- > Intégration architecturale
- > Respect des capacités humaines, financières et matérielles de la municipalité

Par le croisement de chacun des champs d'intervention en accessibilité et ces trois stratégies, des objectifs et le cheminement pour les atteindre sont proposés :

- > Vingt-sept cibles générales sont désignées.
- > Pour chacune d'entre elles, des étapes à réaliser au cours des cinq prochaines années sont déterminées.
- > Les mesures à mettre en place pour actualiser ces étapes seront précisées dans les plans d'action qui opérationnaliseront cette vision d'avenir.

Démarche

La planification stratégique est le résultat d'une importante démarche de consultation publique s'étant déroulée en trois étapes distinctes :

1 Consultation individuelle	2 Consultation organisationnelle	3 Consultation intersectorielle
Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013
Sondage pour relever les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et à mobilité réduite.	Rencontre organisée par les organismes et les partenaires auprès de leur clientèle et/ou leurs employés pour cibler les bons coups et les éléments à améliorer.	Journée d'échanges avec les partenaires du milieu pour travailler collectivement à la planification stratégique 2014-2018 de la politique d'accessibilité universelle. Rétrospective 1999-2013 et vision d'avenir.
142 participants (123 personnes en situation de handicap / 19 intervenants)	7 organismes (57 participants)	26 partenaires (29 participants)

Quelques concepts



Ville inclusive

C'est une municipalité qui offre, « dès la conception, un environnement physique et social qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population, incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille. Cela de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de recourir après coup à des adaptations ou d'entreprendre des démarches particulières pour rendre possible l'intégration. Ce n'est plus aux personnes à s'adapter à des environnements non conçus pour elles, mais c'est la société



Accessibilité universelle

Offrir un milieu de vie où chacun peut bénéficier des mêmes services de façon similaire et autonome, peu importe ses caractéristiques personnelles.

Pour son application, c'est un concept qui exige deux volets :

- > une approche inclusive qui implique de planifier, concevoir et offrir les services municipaux et ce, des infrastructures aux modalités administratives, en fonction de l'ensemble des usagers ;
- > une approche adaptative qui vise à éliminer toutes les barrières physiques, sociales et de communication existantes pouvant limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours.

qui doit tenir compte de la diversité des citoyens qui la composent. Accentuer le virage inclusif, c'est donc faire en sorte que tous les citoyens participent à la société québécoise, s'y reconnaissent et y contribuent et que tous puissent bénéficier des changements. »¹

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Office des personnes handicapées du Québec. À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées, 2009, p. 25.

« Parcours sans obstacles »

Cette notion réfère à une chaîne de déplacements (origine-destination) qui ne présente aucun obstacle pour la personne réalisant ces déplacements.

« De manière spécifique, en lien avec le Code de construction du Québec, un parcours sans obstacles est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur d'un bâtiment public, au voisinage d'un bâtiment, entre la rue, le trottoir, la voie publique ou l'aire de stationnement pour en assurer l'accès aux personnes handicapées. De manière plus générale, la notion de parcours sans obstacles réfère à l'élimination de tout obstacle au déplacement des personnes sur un parcours donné, quelle que soit la situation de la personne en termes d'incapacité ou de mobilité réduite, permanentes ou temporaires. Cela peut éventuellement inclure l'accès à l'information nécessaire à ce déplacement; affichage, informations vocales ou service d'accueil. »²

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Office des personnes handicapées du Québec. Mémoire. Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 2011 p. 43.

27 cibles pour une municipalité inclusive !

Victoriaville



	1 Concertation	2 Bâtiments et équipements	3 Aménagement urbain	4 Transport
	<ul style="list-style-type: none"> Comité consultatif Développement de la politique Partenariat avec les organismes du milieu Représentations 	<ul style="list-style-type: none"> Édifices municipaux Commerces et services Milieu résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Stationnements réservés Voies piétonnières Signalisation Parcs et espaces verts Mobilier urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Transport en commun Transport adapté Transport personnel
Appropriation et responsabilisation	Tous les paliers de l'organigramme municipal sont porteurs de l'engagement « ville inclusive »	La Ville s'assure de l'application de normes d'accessibilité bonifiées dans son développement résidentiel, commercial et industriel ainsi que dans ses infrastructures municipales	La Ville applique de façon systématique le principe de « parcours sans obstacles » dans toute intervention	Les différents modes de déplacements correspondent davantage aux besoins des usagers
Mobilisation	Le milieu associatif assume un leadership partagé avec la Ville pour l'engagement « ville inclusive »	Le milieu associatif joue pleinement son rôle d'agent facilitateur pour l'implantation de normes d'accessibilité bonifiées	Le milieu associatif joue un rôle accru dans la promotion de l'utilisation appropriée des aménagements auprès de ses membres	Le milieu associatif est un agent de promotion d'une cohabitation harmonieuse des différents modes de déplacements
Convergence	Les partenaires ont intégré le concept « ville inclusive »	75 % des commerces et services sont accessibles et le nombre de logements accessibles et facilement adaptables s'est accru de façon significative	Les aménagements publics sur les terrains privés présentent une augmentation de l'application du principe de « parcours sans obstacles »	Les partenaires facilitent et collaborent aux déplacements des personnes ayant des incapacités

5 Loisir	6 Sécurité publique	7 Communications	8 Sensibilisation	9 Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> Art et culture Sport et plein air Vie communautaire Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention Intervention 	<ul style="list-style-type: none"> Informations générales Médias substituts Promotion Consultations et références 	<ul style="list-style-type: none"> Employés municipaux Milieu d'affaires Population 	<ul style="list-style-type: none"> Formation Emploi
L'offre de service et les infrastructures de loisir permettent une plus grande participation active des personnes ayant des incapacités	L'ensemble des interventions en sécurité publique répond adéquatement aux besoins spécifiques des clientèles ayant des incapacités	La Ville utilise les plus hauts standards de communication et promeut les services et les programmes en accessibilité	Les employés municipaux ont intégré les besoins et réalités des personnes ayant des incapacités	Le service aux citoyens est inclusif et la Ville soutient et contribue au développement des compétences en milieu de travail et à l'embauche de personnes handicapées
Le milieu associatif contribue à démystifier l'accueil, la participation et l'intégration des personnes ayant des incapacités dans les activités de loisir	Le milieu associatif joue un rôle accru en prévention et intervention en sécurité publique	Le milieu associatif contribue à développer et valoriser un milieu de vie inclusif	Le milieu associatif contribue à véhiculer positivement les droits et responsabilités de sa clientèle	Le milieu associatif est un agent de promotion et de valorisation du potentiel professionnel et des capacités des personnes handicapées
Plus de personnes ayant des incapacités ont accès aux activités de loisir des partenaires	Plus d'édifices publics sont dotés d'équipements de sécurité adaptés aux besoins des personnes ayant des incapacités	Plus de partenaires utilisent des modes de communication variés et intégrés	Plus de partenaires sont actifs pour changer les perceptions à l'égard des personnes ayant des incapacités	La qualité de l'accueil et des services offerts par les partenaires répond adéquatement aux besoins des personnes handicapées

1

Concertation

- Comité consultatif
- Développement de la politique
- Partenariat avec les organismes du milieu
- Représentations

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

La Ville de Victoriaville affirme son engagement « ville inclusive »

2

Les directions des services connaissent, maîtrisent et appliquent l'engagement « ville inclusive »

3

Les employés en relation directe avec le citoyen connaissent, maîtrisent et appliquent l'engagement « ville inclusive »

4

Tous les employés connaissent, maîtrisent et appliquent l'engagement « ville inclusive »

5

Tous les nouveaux élus et employés sont outillés pour connaître, maîtriser et appliquer l'engagement « ville inclusive »

Tous les paliers de l'organigramme municipal sont porteurs de l'engagement « ville inclusive »

1

Un portrait actualisé des ressources du milieu est disponible

2

Un langage commun concernant l'accessibilité est développé

3

Les paramètres du partage du leadership sont déterminés

4

Une appropriation du concept « ville inclusive » se développe à travers les pratiques du milieu associatif

5

Il y a accroissement des pratiques inclusives au sein du milieu associatif

Le milieu associatif assume un leadership partagé avec la Ville pour l'engagement « ville inclusive »

1

Les partenaires institutionnels et privés participent activement dans une instance de concertation sur le concept de « ville inclusive »

Les partenaires ont intégré le concept « ville inclusive »

2

Bâtiments et équipements

- Édifices municipaux
- Commerces et services
- Milieu résidentiel

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

A - Des normes d'accessibilité bonifiées pour les bâtiments ouverts au public sont établies et des outils sont disponibles

2

Tous les nouveaux édifices municipaux ainsi que ceux bénéficiant d'un soutien financier municipal répondent à des normes d'accessibilité bonifiées

3

Les intervenants du milieu de la construction connaissent et appliquent les normes d'accessibilité bonifiées à l'égard des édifices ouverts au public

4

Des normes d'accessibilité bonifiées pour le milieu résidentiel sont établies et des outils sont disponibles

5

Des mesures de soutien sont disponibles pour accroître l'accessibilité des résidences

6

Les intervenants du milieu de la construction connaissent et appliquent les normes d'accessibilité bonifiées au milieu résidentiel

La Ville s'assure de l'application de normes d'accessibilité bonifiées dans son développement résidentiel, commercial et industriel ainsi que dans ses infrastructures municipales

1

Le milieu associatif connaît et maîtrise les normes d'accessibilité bonifiées

Le milieu associatif joue pleinement son rôle d'agent facilitateur pour l'implantation de normes d'accessibilité bonifiées

1

Un état de situation en accessibilité des commerces et services est disponible

2

Des mesures de soutien sont disponibles pour accroître l'accessibilité des bâtiments

3

Les commerces et services disposent de l'information et des outils pour optimiser l'accessibilité de leur bâtiment

4

Les partenaires disposent de l'information et d'outils pour optimiser l'accessibilité du milieu résidentiel

75 % des commerces et services sont accessibles et il y a plus de logements accessibles et facilement adaptables

3

Aménagement urbain

- Stationnements réservés
- Voies piétonnières
- Parcs et espaces verts
- Signalisation
- Mobilier urbain

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

Les services municipaux sont informés et formés sur l'application du principe de « parcours sans obstacles »

2

Les pratiques des différents services sont adaptées en fonction de l'application du principe de « parcours sans obstacles »

3

Les services municipaux sont soutenus et accompagnés dans l'application du principe de « parcours sans obstacles »

La Ville applique de façon systématique le principe de « parcours sans obstacles » dans toute intervention

1

Le milieu associatif est informé et formé sur l'application du principe de « parcours sans obstacles »

2

L'information transmise aux membres intègre le principe de « parcours sans obstacles »

Le milieu associatif joue un rôle accru dans la promotion de l'utilisation appropriée des aménagements auprès de ses membres

1

Les partenaires sont informés et formés sur l'application du principe de « parcours sans obstacles »

2

Les intervenants en construction et rénovation appliquent le principe de « parcours sans obstacles »

Les aménagements publics sur les terrains privés présentent une augmentation de l'application du principe de « parcours sans obstacles »

Appropriation et responsabilisation

Mobilisation

Convergence

4

Transport

- Transport en commun
- Transport adapté
- Transport personnel

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

Les besoins en transport sont connus et actualisés

2

Les offres de service en transport et les infrastructures facilitantes sont bonifiées

Les différents modes de déplacements correspondent davantage aux besoins des usagers

1

Les membres d'organismes sont informés quant à leurs droits et responsabilités pour l'utilisation des différents modes de déplacements

2

Le milieu associatif est un collaborateur dans la sensibilisation de la population quant au partage des différents modes de déplacements

Le milieu associatif est un agent de promotion d'une cohabitation harmonieuse des différents modes de déplacements

1

Les partenaires sont informés des besoins, droits et responsabilités des usagers pour l'utilisation des différents modes de déplacements

2

A - Le milieu associatif initie ou collabore à la mise en place d'activités spécialisées dans la communauté

B - Le milieu associatif collabore à l'intégration des personnes ayant des incapacités aux activités régulières de la communauté

Les partenaires facilitent et collaborent aux déplacements des personnes ayant des incapacités

Appropriation et responsabilisation

Mobilisation

Convergence

5

Loisir

- Art et culture
- Sport et plein air
- Vie communautaire
- Tourisme

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

L'accessibilité des services existants est bonifiée et diffusée

2

L'offre de service en loisir est bonifiée en fonction des besoins

L'offre de service et les infrastructures de loisir permettent une plus grande participation active des personnes ayant des incapacités

1

Le milieu associatif est informé des services de loisir existants

2

A - Le milieu associatif initie ou collabore à la mise en place d'activités spécialisées dans la communauté

B - Le milieu associatif collabore à l'intégration des personnes ayant des incapacités aux activités régulières de la communauté

Le milieu associatif contribue à démystifier l'accueil, la participation et l'intégration des personnes ayant des incapacités dans les activités de loisir

1

Les partenaires sont informés des besoins en loisir des personnes ayant des incapacités

2

L'accueil, la participation et l'intégration des personnes ayant des incapacités dans les activités de loisir sont démystifiés auprès des partenaires

3

A - Des activités permettent l'intégration de personnes ayant des incapacités dans la programmation des partenaires

B - Des activités spécialisées pour les personnes ayant des incapacités sont offertes dans la programmation des partenaires

Plus de personnes ayant des incapacités ont accès aux activités de loisir des partenaires

Appropriation et responsabilisation

Mobilisation

Convergence

6

Sécurité publique

- Prévention
- Intervention

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

Le plan des mesures d'urgence est optimisé pour prendre en compte toutes les clientèles à besoins particuliers

2

Une formation continue est dispensée aux intervenants en sécurité publique

L'ensemble des interventions en sécurité publique répond adéquatement aux besoins spécifiques des clientèles ayant des incapacités

1

Le milieu associatif contribue à responsabiliser les personnes ayant des incapacités à l'égard de leur propre sécurité

2

Les personnes ayant des incapacités sont en mesure de contribuer à la sécurité de la communauté

Le milieu associatif joue un rôle accru en prévention et intervention en sécurité publique

1

Un état de situation des édifices publics en matière de sécurité est disponible

2

Les partenaires sont informés des équipements de sécurité adaptés aux personnes ayant des incapacités

3

Les partenaires sont soutenus dans la bonification de la sécurité de leurs édifices à l'égard des personnes ayant des incapacités

Plus d'édifices publics sont dotés d'équipements de sécurité adaptés aux besoins des personnes ayant des incapacités

Appropriation et responsabilisation

Mobilisation

Convergence

7

Communications

- Informations générales
- Médias substituts
- Promotion
- Consultations et références

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

A - Les standards d'accessibilité en communication sont répertoriés, documentés, diffusés et appliqués

B - La diffusion des programmes et services en accessibilité est optimisée

La Ville utilise les plus hauts standards de communication et promeut les services et les programmes en accessibilité

1

Le milieu associatif participe à la diffusion d'une information pertinente, actualisée et facile d'accès

Le milieu associatif contribue à développer et valoriser un milieu de vie inclusif

1

Les partenaires sont informés et formés sur l'accessibilité des communications

Plus de partenaires utilisent des modes de communication variés et intégrés

Appropriation et responsabilisation

Mobilisation

Convergence

8

Sensibilisation

- Employés municipaux
- Milieu d'affaires
- Population

Consolidation des actions continues

Cibles visées

1

Les employés municipaux connaissent et comprennent les besoins et réalités des personnes ayant des incapacités

2

Les employés municipaux sont interpellés par les besoins et réalités des personnes ayant des incapacités

Les employés municipaux ont intégré les besoins et réalités des personnes ayant des incapacités

1

Les droits et responsabilités des personnes ayant des incapacités font l'objet d'un consensus

2

Les personnes ayant des incapacités connaissent leurs droits et assument leurs responsabilités

Le milieu associatif contribue à véhiculer positivement les droits et responsabilités de sa clientèle

1

Les pratiques inclusives inspirantes des partenaires sont répertoriées, diffusées et valorisées

Plus de partenaires sont actifs pour changer les perceptions à l'égard des personnes ayant des incapacités

Appropriation et responsabilisation

Mobilisation

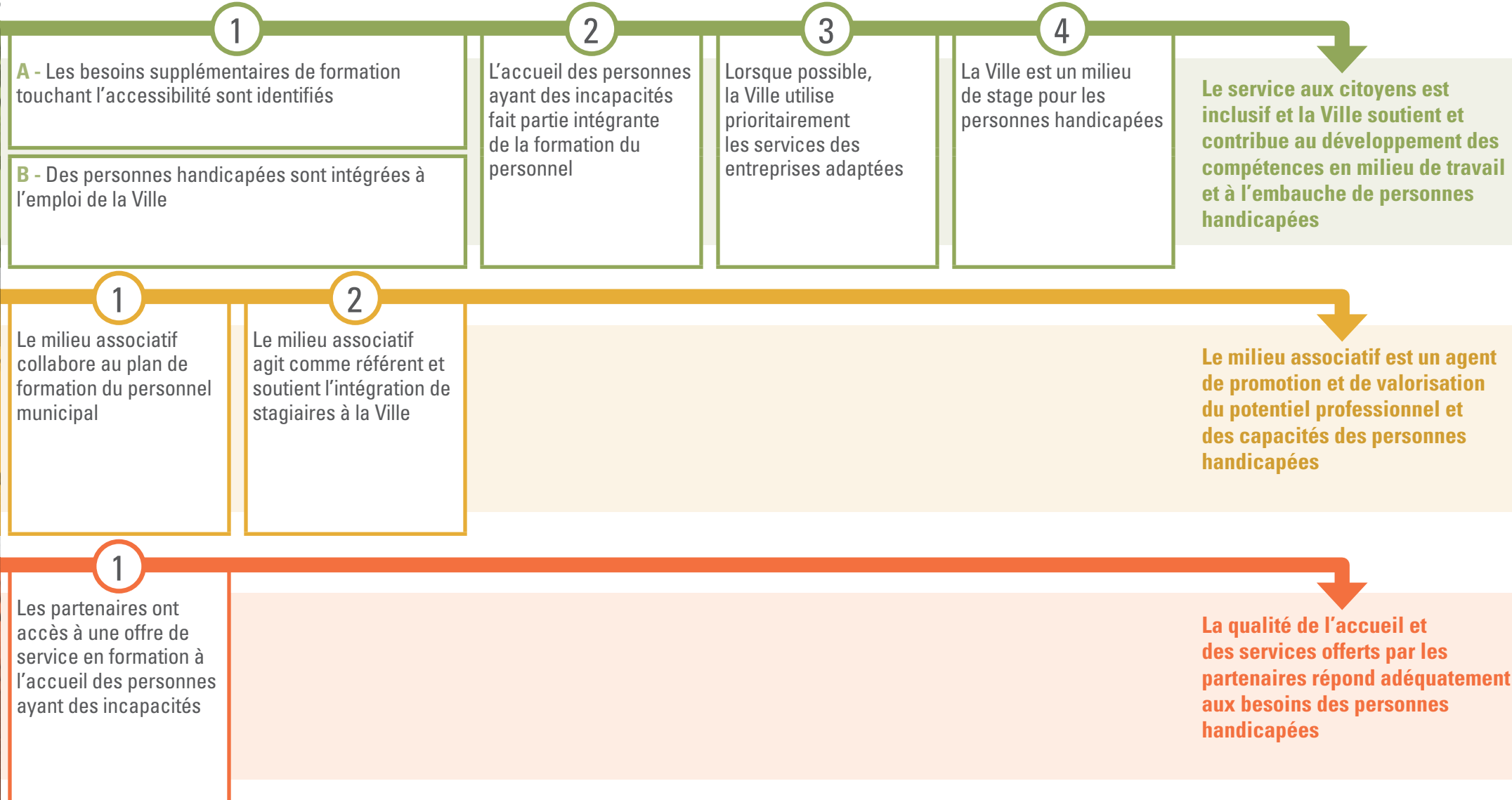
Convergence

Ressources humaines

- Formation
- Emploi

Consolidation des actions continues

Cibles visées



Crédits

Recherche et rédaction

Nathalie Roussel, responsable à l'accessibilité universelle en collaboration avec Patrick Paulin, conseiller municipal et le Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle

Révision et correction des textes

Brigitte Marier

Photographies

Nina Clausen
 Francine Rainville
 Nathalie Roussel
 Handicap Action Autonomie Bois-Francs
 Association des traumatisés crânio-cérébraux Mauricie-Centre-du-Québec

Design graphique

Graphitek



Victoriaville

**Comité consultatif de la politique
d'accessibilité universelle**

1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

819 758-1571

ccpau@ville.victoriaville.qc.ca
victoriaville.ca/accessible